



*Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure*

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2011**

L'An Deux Mille Onze, le Sept Décembre, à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Madame GUICHERD, Monsieur ROUX, Mme BARET, Mme NICOLAS, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT.

Monsieur BEGUIN présente un pouvoir de Mme FOUILLAT  
Monsieur LAFONT présente un pouvoir de Monsieur JOURDAIN  
Monsieur GELIN présente un pouvoir de Monsieur EVANGELISTA  
Monsieur FIORINI présente un pouvoir de Monsieur DENISSIEUX

Absent excusé : Monsieur CAILLET ROUSSET

**Objet :**

Dans le cadre des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Syndical.

**Budget 2012-  
Ouverture de crédits  
préalable au vote du  
Budget Primitif 2012.**

Le montant des crédits ouverts à la section d'investissements du Budget 2011 (Hors Remboursement Dette et Opérations d'Ordre) s'élevait à : 139 092.94 €

Le ¼ de ces crédits correspond à : 34 773.23 €

Après délibération, à l'unanimité,  
Le Conseil syndical

-AUTORISE le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 12 décembre 2011.



Le Président

Bernard BEGUIN

